

Colmar, le 2 décembre 2013

N° 448 /AM

La directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements
spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs
adjoints de SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de
leur établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**



Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion
collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar

Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

**Objet : Recrutement sur les postes à exigence particulière -
Rentrée 2014**

Les postes à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler.

Ce type de poste ne pourra donc pas être obtenu dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les appels à candidature sur les postes à profils

Ce sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée. C'est pourquoi les nominations sur les postes à exigence particulière sont prononcées après entretien des candidats avec une commission spécifique qui établit un classement des candidats.

Cette commission établira un classement des candidats par ordre de préférence selon des critères permettant la meilleure adéquation poste - personnel.

Les appels à candidatures sur les postes à profils seront effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature sur un poste qui n'apparaîtrait pas sur les différents appels à candidature.

Les appels à candidature sur ces postes à exigence particulière se dérouleront en trois temps :

→ **en décembre** sont identifiés les postes à profils vacants suite aux départs à la retraite, ou sur lesquels une personne est nommée à titre provisoire ou en affectation à l'année.

Ces postes seront proposés **exclusivement aux personnes titulaires, exerçant déjà sur un poste à profil similaire à celui déclaré vacant.**

Si deux enseignants titulaires postulent au même poste, priorité sera donnée à celui qui possède le barème le plus élevé.

Exception : lors de cette première phase aucun poste de direction d'école éclair n'est considéré comme vacant. Les enseignants qui souhaitent postuler à un poste de direction d'école éclair doivent **obligatoirement passer devant une commission d'entretien lors de la seconde phase de recrutement.**

→ **dans un second temps**, les postes à profils non pourvus ou nouvellement libérés sont proposés à **tous** les enseignants, y compris ceux n'ayant jamais exercé sur un poste à exigence particulière.

Lors de cette seconde phase, les candidats dont les dossiers ont été retenus passeront devant la commission d'entretien. Suite aux entretiens, la commission établira une liste classante qui ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.

Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles. Cela permettra d'insérer les postes ordinaires ainsi libérés dans le mouvement, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

→ **si un poste à profil se libère après la fin de saisie des vœux du mouvement intra-départemental (en mars ou plus tard), un appel à candidature sera effectué.**

Les candidats dont le dossier aura été retenu passeront devant une commission d'entretien qui établira une liste classante valable pour ce poste spécialisé uniquement et pour l'année en cours seulement.

Les nominations sur les postes à profils

Lors de la publication des postes vacants, les candidats enverront, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, une lettre de candidature motivée à la direction académique de l'éducation nationale du Haut-Rhin.

Les dossiers des candidats feront l'objet d'une étude par une commission. Ceux dont les dossiers ont été retenus seront convoqués à l'entretien.

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires.

Les personnes titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront, à leur demande, être nommées à titre provisoire en **affectation à l'année (AFA)**. **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.**

Important

→ la candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par la commission en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

→ **de plus l'enseignant nouvellement nommé sur ce poste à profil ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles**, car il sera affecté sur ledit poste à compter du 1^{er} septembre 2014. Il ne doit donc pas faire des vœux pour obtenir une autre affectation à la rentrée 2014.

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint à la directrice académique

signé : Martin ARLEN

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES POSTES A EXIGENCE PARTICULIERE

I / Postes spécialisés

a. Adaptation scolaire

Pour ces postes spécialisés, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnaud, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ Poste d'enseignant spécialisé des SEGPA des collèges CLAIR

- Collège Molière COLMAR
- Collège Bourtzwiller MULHOUSE
- Collège Villon MULHOUSE
- Collège Jean Macé MULHOUSE
- Collège Kennedy MULHOUSE
- Collège Saint Exupéry MULHOUSE

➤ Enseignant des dispositifs relais, classe d'accueil temporaire, classe d'accompagnement personnalisé

Postes implantés à :

- Lycée Louis Armand MULHOUSE – Classe relais
- Collège ILLZACH – Atelier relais
- Collège Prévert WINTZENHEIM – Atelier relais
- Élémentaire Waltz Colmar – (classe d'accueil personnalisé)

Ces classes accueillent des élèves en rupture avec le milieu scolaire. Il s'agit de restaurer l'envie d'apprendre en lien avec des intervenants d'autres organismes (P.J.J.).

Une expérience de prise en charge des enfants et des adolescents en grande difficulté est souhaitée.

Ces postes conviennent à des enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option.

En cas de difficulté, l'administration ou l'intéressé peut être amené à interrompre l'exercice sur ce type de poste.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum.

➤ Enseignant des unités locales d'enseignement des établissements pénitentiaires

Les postes sont implantés à :

- COLMAR maison d'arrêt
- ENSISHEIM maison centrale
- MULHOUSE centre de détention

Les candidats à un poste de direction (INSTIT.SPE.IS.-DIRECTION) devront être inscrits soit sur la liste d'aptitude de directeur d'école comportant au moins 3 classes spécialisées, soit sur la liste d'aptitude de directeur d'école d'éducation spéciale.

Les candidats à un poste d'adjoint (INSTIT.SPE.IS.-INST.SPECI.) seront titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option F.

➤ Enseignant au centre éducatif fermé

Le poste est implanté à Mulhouse. Le centre éducatif fermé accueille des mineurs de 16 à 18 ans placés par un juge des Enfants ou un juge d'instruction, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

b. Scolarisation des élèves handicapés ou malades

Pour ces postes spécialisés, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnaud, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ **Poste d'enseignant référent**

Ces postes sont placés sous la responsabilité de l'IEN ASH. – Postes REF. HANDIC rattachés à l'IEN ASH.
Pour information, on se reportera aux secteurs d'exercice sur le site de l'ASH du Haut-Rhin :

<http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/spip.php?article7>

L'exercice de la fonction d'enseignant référent suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation ; les enseignants nommés sur ces postes seront en effet chargés de suivre la scolarité des élèves handicapés et d'entretenir des contacts réguliers avec les établissements scolaires ou spécialisés, avec les familles et des partenaires.

Ils devront assurer la cohérence et la mise en œuvre des parcours de formation de la maternelle au lycée pour les élèves pour lesquels ils seront désignés référents. Ils seront amenés à élaborer des projets personnalisés de scolarisation.

Ils apporteront ainsi leur concours, avec l'équipe de suivi de scolarisation, aux travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).

➤ **Enseignant des unités d'enseignement des services de psychiatrie infanto-juvénile**

Postes implantés à : COLMAR, MULHOUSE, ROUFFACH.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum.

c. Autres postes spécialisés

Pour les postes spécialisés suivants, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnuau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ **Poste de secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (C.D.O.E.A.)**

Poste INSTIT.SES. implanté au collège de GUEBWILLER.

L'exercice de cette fonction suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation puisque le ou la secrétaire devra entretenir des contacts avec les établissements scolaires, les familles et des partenaires.

Le ou la secrétaire sera chargé(e) de gérer le calendrier de l'instruction des dossiers des propositions d'orientation en SEGPA et en EREA qui émanent des écoles ou des collèges et des réunions des commissions techniques et des réunions plénières.

Il ou elle aura également la charge de suivre la révision des dossiers en collaboration avec les directeurs adjoints de SEGPA et le directeur d'EREA qui veillent à la réalisation d'un bilan annuel pour chacun des élèves.

➤ **Maison départementale des personnes handicapées : poste de responsable du pôle enfance, et poste d'instructeur**

Postes implantés à la MDPH à Colmar.

➤ **Assistant technique à l'intégration scolaire (ATIS)**

Poste ATIS implanté à : IEN Circonscription COLMAR ASH (option D)

Le poste convient à un(e) enseignant(e) spécialisé(e). La mission consiste à accompagner l'inclusion scolaire dans l'ensemble du département dans le 1^{er} et le 2^e degré, mais plus majoritairement à ce dernier niveau :

- aide technique aux établissements
- aide à la réalisation des projets
- suivi des inclusions et des auxiliaires qui les accompagnent éventuellement suivi administratif partiel.

➤ **Chargé de mission trouble des apprentissages**

➤ **Chargé de mission Suivi et Formation AVS**

Il s'agit d'organiser la formation des AVS mis à disposition des élèves handicapés, de leur suivi et de l'estimation de leurs besoins.

II / Enseignement à projet spécifique

➤ Classes passerelles

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GASSER, IEN Illfurth et chargée de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.

➤ Dispositif « plus de maîtres que de classes »

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique.

Compétences

- connaître les processus d'apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.

➤ Enseignant en charge d'une classe accueillant des enfants de moins de trois ans

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction appel est fait à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
 - ouverture d'esprit,
 - esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles.

➤ Scolarisation des nouveaux arrivants (CLIN-CLA)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame ZIMMER, IEN Mulhouse 2- Tél. 03..89.32.95.40.

➤ **Coordonnateurs ENAF-NF (élèves nouveaux arrivants en France et non francophones)**

Coordination du dispositif d'accueil des "nouveaux arrivants" 1^{er} et 2^e degrés Mulhouse-Colmar :

- COLMAR : poste implanté au collège Molière COLMAR – INSTIT.SES

(mi-temps coordination 1^{er} degré école Pfister COLMAR + mi-temps enseignement collège Molière COLMAR)

- MULHOUSE : poste à temps complet implanté administrativement à l'IEN de MULHOUSE 2 – INI.ET.ELE

Fonctions exercées :

1. accueil des élèves nouveaux arrivants de 6 à 16 ans et de leur famille résidant :
 - Mulhouse : dans une commune du territoire Mulhouse Alsace Agglomération
 - Colmar : à Colmar et dans les communes limitrophes
2. participation au premier positionnement linguistique et scolaire / proposition d'affectation, en lien avec les IEN, pour le 1^{er} degré, et les CIO et les services de l'inspection académique pour le 2^e degré
3. liens avec les partenaires locaux,
4. suivi des parcours scolaires sur 3 ans

Gestion du dispositif :

1. tenue des statistiques
2. participation aux réunions de synthèse trimestrielles et aux commissions départementales de suivi

Profil souhaité :

- enseignant du premier degré, ayant une expérience pratique de la problématique des "nouveaux arrivants", et de l'enseignement du français langue étrangère,
- sens des relations humaines (enfants/adultes)
- goût pour le travail partenarial
- rigueur et sens de l'organisation
- maîtrise de l'outil informatique

➤ **Classe maîtressienne et classes CHAM (classes à horaire aménagé musique ou théâtre) : écoles élémentaires Anne Frank et J.J. Rousseau de Colmar**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. RIBER, inspecteur de l'éducation nationale de Colmar, 6 rue Schaedelin, 68000 COLMAR ☎ 03.89.80.63.59.

III / Postes de direction d'écoles

➤ **Ecoles à décharge complète**

Liste des écoles à décharge complète : voir en annexe.

➤ **Ecoles ECLAIR**

Liste des écoles éclair : voir en annexe.

➤ **Ecole française de BALE - SUISSE**

L'école étant sous un régime de gestion financière particulière, il s'agit de posséder de bonnes connaissances de gestion (présentation de comptes, bilan annuel, débit, crédit, rapport annuel).

Il est obligatoire de parler couramment l'allemand.

Ce poste demande également une bonne disponibilité ainsi qu'un travail en collaboration avec le président de l'association des parents d'élèves gestionnaire.

➤ **Postes de coordinateur de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux**

Directions IME, IDS, établissements pénitentiaires ...

La coordination de l'Unité d'Enseignement dans les établissements médico-sociaux est confiée à professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH inscrit sur la liste académique des directeurs des établissements spécialisés (inscription annuelle, jury académique). Elle s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement. Le coordonnateur est ainsi placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement.

Le coordonnateur pédagogique met en oeuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'Unité d'Enseignement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de l'établissement, il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de l'établissement.

Pour être nommé(e) à titre définitif sur un tel poste, il faut :

- être titulaire soit du CAEI, soit du CAPSAIS, soit du CAPA-SH,
- être inscrit(e) sur la liste d'aptitude établie annuellement.

IV / Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ Postes de secrétaires du comité exécutif

Postes implantés : ANIM.SOU-COORD.ZEP

➤ Assistants de prévention

Fonctions à exercer sous la responsabilité du conseiller de prévention départemental

- assister et conseiller les équipes pédagogiques, en liaison avec le conseiller de prévention départemental, sur les problèmes de sécurité
- s'assurer de la bonne tenue des cahiers d'hygiène et sécurité
- participer à l'élaboration de l'ordre du jour des conseils d'école sur les points concernant l'hygiène et la sécurité

Modalités de travail

- fonction exercée à temps partiel
- intervention dans les écoles selon les implantations (moitié sud ou moitié nord du département)

Contact : M. WIESEL, conseiller de prévention départemental - 03.89.21.56.53.

➤ Conseillers pédagogiques (généralistes, EPS, langues vivantes, arts plastiques, musique, arts visuels, environnement)

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

➤ Personnes ressources informatique en circonscription

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame PIERRE, IEN Altkirch – Tél. 03.89.08.98.40.

➤ Directeurs de centres PEP (La Renardière à AUBURE, La Chaume à ORBEY, La Roche à STOSSWHIR)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur VANOBERGHEN, président des P.E.P. 68 – Tél. 03.89.21.20.80.

Liste des directions totalement déchargées

EEPU Les Tuileries ALTKIRCH
 EEPU Jules Ferry BLOTZHEIM
 EEPU Les Tilleuls CERNAY
 EEPU Anne Frank COLMAR
 EEPU Maurice Barrès COLMAR
 EEA J.J. Rousseau COLMAR
 EEPU J.J. Waltz COLMAR
 EEPU Pfister COLMAR
 EEPU Saint-Exupéry COLMAR
 EEPU Marcel Pagnol HUNINGUE
 EEPU Charles Perrault KINGERSHEIM
 EEPU René Cassin LUTTERBACH
 EEPU MUNSTER
 EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1
 EEPU Jean Zay MULHOUSE 1
 EPPU Groupe Scolaire La Fontaine
 MULHOUSE 1
 EEPU Louis Pergaud MULHOUSE 1
 EEPU Thérèse MULHOUSE 1
 EEPU Nordfeld MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Pierrefontaine
 MULHOUSE 1
 EEPU Paul Stintzi MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Victor Hugo MULHOUSE
 2

EEPU Wolf MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Brossolette
 MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Drouot
 MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Henri Sellier
 MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Jean Wagner
 MULHOUSE 2
 EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3
 EEPU Freinet MULHOUSE 3
 EEPU Furstenberger MULHOUSE 3
 EEPU Kléber MULHOUSE 3
 EEPU Koechlin MULHOUSE 3
 EEPU Dornach MULHOUSE
 EPPU Groupe scolaire du Haut Poirier
 MULHOUSE 3
 EEPU ORBEY
 EEPU Du Centre PFASTATT
 EPPU R. Spaeth RIBEAUVILLE
 EEPU Bourgfeld SAINT LOUIS
 EEPU Ernest Widemann SAINT LOUIS
 EEPU Victor Hugo SAINT LOUIS
 EEPU Katia et Maurice Kraft SOULTZ
 EEPU Centre WITTELSHEIM

Liste des écoles Eclair

EMPU Les Violettes COLMAR
 EMPU Saint-Exupéry COLMAR
 EEPU Saint-Exupéry COLMAR
 EMPU Anne Frank COLMAR
 EEPU Anne Frank COLMAR
 EMPU Les Géraniums COLMAR
 EMPU Les Coquelicots COLMAR
 EEPU Pfister COLMAR
 EMPU Les Primevères COLMAR
 EMPU Albert Camus MULHOUSE 1
 EMPU De la Cité MULHOUSE 1
 EMPU Henri Reber MULHOUSE 1
 EMPU Jacques Prévert MULHOUSE 1
 EMPU Jules Verne MULHOUSE 1
 EMPU Louis Pergaud MULHOUSE 1
 EMPU Plein Ciel MULHOUSE 1
 EMPU Pranard MULHOUSE 1
 EMPU Sébastien Brant MUHOUSE 1
 EMPU Thérèse MULHOUSE 1
 EEPU Jean Zay MULHOUSE 1
 EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1
 EEPU Louis Pergaud MULHOUSE 1
 EEPU Thérèse MULHOUSE 1
 EPPU Groupe scolaire La Fontaine
 MULHOUSE 1
 EPPU Groupe scolaire Pierrefontaine
 MULHOUSE 1

EMPU Charles Perrault MULHOUSE 2
 EMPU Dieppe MULHOUSE 2
 EMPU François Frey MULHOUSE 2
 EMPU Jean de Loisy MULHOUSE 2
 EMPU Lefebvre MULHOUSE 2
 EMPU Nordfeld MULHOUSE 2
 EMPU Rue de Quimper MULHOUSE 2
 EMPU Saint Exupéry MULHOUSE 2
 EMPU Sébastien Bourtz MULHOUSE 2
 EEPU Paul Stintzi MULHOUSE 2
 EEPU Nordfeld MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Brossolette
 MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Drouot MULHOUSE 2
 EPPU Groupe Scolaire Henri Sellier
 MULHOUSE 2
 EPPU Victor Hugo MULHOUSE 2
 EMPU Charles Zuber MULHOUSE 3
 EMPU Franklin MULHOUSE 3
 EMPU Grand-Rue MULHOUSE 3
 EEPU Célestin Freinet MULHOUSE 3
 EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3
 EEPU Koechlin MULHOUSE 3
 EMPU Les tonneliers MULHOUSE 3
 EMPU Montaigne MULHOUSE 3